



SERVICE PERISCOLAIRE : FEVRIER 2024

A DEPOSER EN MAIRIE

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

ANNEE DE NAISSANCE :

Inscription annuelle : Télécharger la fiche prévue à cet effet sur : www.othis.fr.

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'année pour les services périscolaires, cochez les cases ci-dessous.

Reçu en mairie le :



INSCRIPTION : afin de garantir les meilleures conditions d'encadrement et pour répondre aux Normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), les Services Périscolaires sont accessibles uniquement sur réservation.

Inscription / Annulation : modalités sur le règlement périscolaire téléchargeable sur le site www.othis.fr.

POUR RESERVER LA PERIODE DE FEVRIER : DEPOSER CE BULLETTIN EN MAIRIE

FEVRIER	J	V	L	M	M	J	V					L	M	M	J	Inscription mensuelle Cochez la case ci-dessous
	1	2	5	6	7	8	9	26	27	28	29					
CENTRE LOISIRS DU MERCREDI (07h00- 19h00)															<input type="checkbox"/>	
CANTINE (11h30 - 13h30)															<input type="checkbox"/>	
ACCUEIL MATIN ET SOIR															<input type="checkbox"/>	
ACCUEIL MATIN (7h00 - 8h15)															<input type="checkbox"/>	
ACCUEIL SOIR (16h30 -19h00)															<input type="checkbox"/>	
ETUDE AU MOIS (16h30 - 18h00)															CASE A COCHER <input type="checkbox"/>	

Vacances scolaires

Pour les vacances scolaires, veuillez remplir le bulletin " SERVICE PERISCOLAIRE - SPECIAL VACANCES" Cliquez ensuite sur onglet "Enfance Jeunesse " puis Services périscolaires, choisissez le bulletin → (Période vacances scolaires)

